

2A – AUTOMATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 30.000 euros
7 rue du Couëdic – 44000 NANTES
991 987 611 RCS NANTES
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 09/01/2026

Entre,

- La société CAP D'ANTHIB (883 020 141 RCS NANTES), représentée par Monsieur Thibault DELOURME, gérant,
- Et Monsieur Mathis FOUCHER, demeurant à NANTES (44000), 1 place de la Monnaie,

Agissant en qualité de seuls associés (ci-après « les Associés ») de la Société,

Ont statué sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- Transfert du siège social,
- Modifications statutaires,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Et pris les décisions ci-dessous :

PREMIERE DECISION. – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Les Associés décident de transférer le siège de NANTES (44000) - 7 rue du Couëdic, à NANTES (44000) - Bâtiment « Le Carrousel », 66 boulevard de Berlin.

DEUXIEME DECISION. - MODIFICATIONS STATUTAIRES

Les Associés décident de modifier l'article 4 des statuts, de la manière suivante :

« ARTICLE 4.- SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à NANTES (44000) Bâtiment « Le Carrousel », 66 boulevard de Berlin. (...)

Le reste de l'article demeure inchangé.

Par ailleurs, les associés, à l'unanimité, décident de supprimer les articles 40 à 43 devenus obsolètes suite à l'immatriculation de la société.

Paraphe
MF

Paraphe
TD

TROISIEME DECISION. - POUVOIRS

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal constatant ses décisions, à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité, de dépôt et autres prescrites par la loi et les règlements.

*


De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte, qui a été signé après lecture par les représentants des Associés.

Monsieur Thibault DELOURME
Es qualités

Monsieur Mathis FOUCHER
Es qualités

Signé par :

FE083C498B8741E...

Signé par :

538D510A18664E0...